

# ORDRE DU JOUR

## CONSEIL MUNICIPAL du 5 AVRIL 2016

Le précédent compte-rendu est-il approuvé par le Conseil Municipal ?

### 1° - DEMANDE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE BEAUMONT-SUR-SARTHE :

Dans le cadre d'un projet pédagogique autour des 5 continents, l'École souhaite emmener les enfants visiter le Zoo de la Flèche, ce parc présentant des animaux de continents différents.

Il manque **468 €** pour équilibrer le budget :

#### Dépenses :

Entrées :	561 €
Atelier :	138 €
Car :	700 €

**Total :** 1 399 €

#### Recettes :

APE (15 €/enfant) :	735 €
Coopérative Scolaire (4€/enfant) :	196 €

**Total :** 931 €

Une subvention exceptionnelle est demandée pour financer le solde. Un enfant de Marolles-les-Braults est concerné, qui fréquente une classe « ULIS » n'existant pas dans nos écoles.

### 2° - SIVOS DE LA DIVE (*Moncé-en-Saosnois – Saint-Rémy-des-Monts – Saint-Vincent-des-Prés*) /

3 enfants d'une famille recomposée fréquentent ce SIVOS. Ils sont, pour un d'entre eux complètement domicilié à Marolles-les-Braults, pour les deux autres, en garde alternée à Saint-Cosme.

Le SIVOS demande une participation de 720 €/élève soit en totalité, soit au prorata (1/2) en cas de garde alternée.

**Précision** : le SIVOS participe aux frais de fonctionnement des Écoles de Marolles-les-Braults pour les enfants de leur territoire qui y sont scolarisés (*Moncé-en-Saosnois*).

### 3° - PRÉSENTATION ET VOTE DES BUDGETS 2016 (document ci-joint) :

#### - COMMUNE :

Le budget s'équilibre à :

→ 4 230 845 € en fonctionnement

→ 3 543 437 € en investissement

Il est proposé sans emprunt, ni augmentation des taux des taxes par la Commune. Il est voté par chapitres et opérations.

❑ - ASSAINISSEMENT :

Le budget s'équilibre à :

→ 198 287,46 € en exploitation

→ 871 858,00 € en investissement

Il ne comprend que le programme d'investissement « Rue Paul Chevalier et Boulevard de la Gare » en assainissement.

4° - PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU BUDGET 2016 DU LOTISSEMENT LE PETIT CLOS :

❑ - COMPTE-ADMINISTRATIF 2015 :

Présenté par le doyen de l'assemblée. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

**Dépenses :**

- TELELEC :	14 645,63 € HT
- Orange (viabilisation) :	1 422,88 € HT
- JARDIN Jacky (Coordinateur SPS) :	267,50 € HT
- HRC :	97 635,24 € HT
- ATPU (sous-traitant) :	5 361,00 € HT
- Intérêts de l'emprunt :	3 158,00 € HT

Soit un total en dépenses de : **124 490,25 € HT**

Le lotissement n'est comptabilisé qu'en H.T.

**Recettes :**

- Vente de deux terrains : **36 761,53 € HT**

Sur les 21 lots commercialisables, 7 sont encore à vendre soit 5 454 m<sup>2</sup>.

Compte-tenu des excédents antérieurs, le Compte Administratif présente :

→ Un **excédent de clôture** en fonctionnement de : **142 228,60 €**

→ Un **déficit de clôture** en investissement de : **12 477,53 €**

d'où un **excédent global** de **129 751,07 €**.

Le stock final de 2015 est de **172 477 €** (prix de revient au m<sup>2</sup> x surface restante à vendre (31,62 €/m<sup>2</sup>))

❑ - BUDGET 2016 :

**Dépenses :**

⇒ La principale dépense de l'exercice sera le remboursement de l'emprunt (160 000 €). Le lotissement dégage un excédent permettant de prendre en partie, celui-ci à charge (15 152 €). Le solde fera l'objet d'une subvention d'équilibre de **144 488 €** du Budget Communal.

⇒ Le règlement de la facture de réalisation des espaces verts (8 885,53 €)

⇒ Les intérêts de l'emprunt à courir jusqu'au terme – juin (2 000 €)

⇒ Les dernières factures de notre Maître d'œuvre (MOE), M. GUILLERMINET (± 6 500 €)

⇒ La réintégration en « dépenses » du stock final 2015 qui devient stock initial 2016 (172 477 €)

## **Recettes :**

- ⇒ La vente de terrain pour 34 000 € (*deux lots*)
- ⇒ L'avance remboursable de la Commune : 144 488 €

Les autres sommes sont des opérations virtuelles d'équilibre entre sections.

## **5° - RECRUTEMENT D'UN AGENT EN REMPLACEMENT DE CATHERINE IEMETTI AU COMPLEXE JEAN-DE-LA-FONTAINE :**

M. Jean-Michel GUEDE s'était positionné sur le poste mais avait demandé une période d'essai pour voir si le travail lui plaisait. Il ne lui plaît pas.

Nous devons donc recruter soit :

- Sous forme de contrat aidé,
- Soit un contrat pour charges exceptionnelles de travail d'un an puis, l'affectation en FPT.

Sous-forme de contrat aidé, nous pourrions prendre deux agents (*prise en charge de l'État ± 70 %*).

## **6° - DEMANDE DE L'ASSOCIATION « ESPOIRS » :**

L'Association a appris que la Commune avait acheté du matériel neuf pour la salle de restaurant scolaire (*12 tables et 70 chaises*).

Nous avons donc « retiré de la circulation » 10 tables rondes basses et 50 chaises.

L'Association demande si on peut leur en faire don : Cette association est à but humanitaire, et le matériel partirait vers le Sénégal.

Quelle est la position du Conseil Municipal quant à cette demande ?

## **7° - PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG AVEC SARTHE HABITAT :**

Le projet sera présenté en séance.

## **8° - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRE À LA CIDRERIE :**

La question avait été évoquée lors de la réunion budgétaire.

Parcelle de 791 m<sup>2</sup>, proposée au prix de 39 €/m<sup>2</sup>, située entre les bureaux de la cidrerie et la rue d'Ebernhahn.

L'acquérir permettra une restructuration du carrefour.

## **10° - DEMANDE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE LA SARTHE :**

L'Union veut ériger au Mans un monument aux morts militaires français envoyés en mission extérieures, les OPEX.

Ce mémorial a un coût et l'Union sollicite une subvention qu'elle espère de 200 €.

**Coût de l'édifice** : 7 912,50 € TTC.

Considérant que seules 40 communes sont susceptibles d'abonder, la part de chacune serait de 197,80 € arrondi à 200 €

## **11° - QUESTIONS DIVERSES :**